

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022
DÉLIBÉRATION N° D09_140322

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14	L'an 2022 et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE. Procurations : Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX – Danièle MONTEIL à Monique DESTIENNE Absent excusé : Boris CHAPON Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN
Présents : 11 Procurations : 2	
Date de la convocation : 07/03/2022	
Date d'affichage : 07/03/2022	
Objet : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET	

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

BUDGET TOTAL INVESTISSEMENT 2021	511.250,76 €
CHAPITRE 022	- 10.000,00 €
CHAPITRE 16	- 33.000,00 €
RESTES À RÉALISER 2020	- 2300,00 €
SOIT	465.950,76 €
¼ POUR INVESTISSEMENT 2022	116.487,69 €

Il est donc proposé au conseil municipal de faire application de cet article de la manière suivante :



Imputation budgétaire	Libellé de la dépense	Montant
21571	Matériel roulant	25.900 € HT (31.080 € TTC)

Après en avoir délibéré et procédé au vote, **DÉCIDE à l'unanimité** l'ouverture anticipée de crédits à hauteur de 25.900 euros HT (31.080 € TTC).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX

